

**Action n°2.1.1      Essor de la biodiversité dans les vignes**

<b>Objectifs</b>	<b>Travail en coopération avec le monde viticole</b>											
<b>Priorité</b>	<b>1</b>											
<b>Axe(s) de travail</b>	<b>Connaissance / conservation / sensibilisation / appui technique / transversal</b>											
<b>Calendrier</b>		<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>	<b>2032</b>	
	Concertation, réunions avec monde viticole	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	Rédaction de préconisations de gestion sur la Costière rhodanienne		■									
	Renforcement des populations d'Alysson du Rhône au sein des vignes de la Costière			■		■		■		■		
	Elaboration d'un guide pratique des plantes indicatrices des vignes				■							
<b>Échelles de travail</b>	<b>Echelle globale</b>											
<b>Contexte</b>	<p>Les végétations et espèces de la Costière et particulièrement l'Alysson du Rhône sont menacées par certaines activités humaines, dont la viticulture, en plein essor ces dernières années. Plutôt que de stigmatiser la profession, nous souhaitons pouvoir travailler ensemble pour trouver des solutions qui conviennent à tous et toutes.</p> <p>Cette action a pour objectif de poursuivre ou faire le lien avec plusieurs documents ou programmes existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrat Vert et Bleu (CVB) Grand Rovaltain (2015 - 2021)</b> Travail mené entre par le CENRA et la LPO AURA dans le cadre du SCOT du Grand Rovaltain</li> <li>• <b>Plan stratégique du Syndicat des Côtes du Rhône (2023-2026)</b>(SYNDICAT DES VIGNERONS DES COTES DU RHONE 2023) Définissant 2 grands défis dont l'un est « Devenir une référence environnementale et sociétale » prévoyant notamment les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action n°9 : S'investir davantage dans l'observation de la biodiversité</li> <li>○ Action n°10 : Favoriser le vivant animal et végétal dans les vignes</li> <li>○ Action n°11 : L'importance des pratiques pour valoriser et régénérer les sols</li> <li>○ Action n°12 : Booster les certifications et labellisations environnementales</li> <li>○ Action n°15 : Créer une fondation de la biodiversité des Côtes du Rhône</li> </ul> <p>Dans le cadre ce plan stratégique, nous envisageons une coopération avec le Syndicat et les acteurs associés.</p> </li> <li>• <b>L'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB)</b> L'OAB est une initiative du Ministère en charge de l'Agriculture, dont la coordination scientifique est confiée au MNHN. Ce programme permet de mieux connaître la biodiversité ordinaire en milieu agricole, son évolution et ses liens avec les pratiques culturelles. Un rapprochement avec cette initiative serait souhaitable.</li> <li>• <b>CVB Grand Pilat (2020-2024)</b> Il paraît intéressant de se référer et poursuivre les actions de ce programme au cours duquel le CBNMC a travaillé sur la thématique de la végétalisation</li> </ul>											

	<p>des parcelles de vignes. Des expérimentations ont ainsi été menées sur l'implantation de végétaux d'origine locale afin de mettre en herbe des parcelles de vignes très pentues et lutter ainsi contre l'érosion (ROUMIER 2022).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Keyline design</b> Arche Agglo travaille actuellement avec la CC Rhône-Crussol sur une expérimentation visant à aménager des parcelles à vocation agricole selon la méthode dite du Keyline Design. Cette méthode repose sur une meilleure imprégnation de l'eau dans les sols, des parcs en rotation et la plantation de nombreux arbres et arbustes afin d'enrichir les sols et de permettre une meilleure résistance en période de sécheresse. Les préconisations bénéficiant à l'Alysson du Rhône pourraient s'inscrire dans cette démarche.</li> </ul>
Description	<p><b>1- Actions de concertation</b> Organiser des réunions d'information et de concertation avec la cave de Tain, l'INAO, le Syndicat Côtes du Rhône, les viticulteurs des communes concernées, la chambre d'agriculture 07 et 26, etc.</p> <p><b>2 – Rédaction de préconisations de gestion sur la Costière rhodanienne</b> Dans une idée similaire au travail réalisé par le CENRA sur le SCOT du Grand Rovaltain, proposer des pratiques vertueuses à intégrer dans le cahier des charges des côtes du Rhône et notamment à proximité directe des populations : agriculture biologique, désherbage non chimique, délaissés enherbés voire inter-rangs enherbés, etc.</p> <p><b>3 – Envisager le renforcement des populations d'Alysson du Rhône au sein des vignes de la Costière</b> En partenariat avec l'interprofession viticole, la chambre d'agriculture, le CENRA et les CBN, des réimplantations ou semis d'Alysson dans les tournières peuvent être envisagés selon un protocole adapté à élaborer en lien avec l'action 1.2.2. Ce 3<sup>ème</sup> point constitue un préalable à l'action de réintroduction à proprement parler et vise à réunir les personnes concernées pour envisager les réintroductions.</p> <p><b>4 – Elaboration d'un guide pratique présentant les plantes indicatrices dans les vignes</b> Ce guide aurait pour objectif la transmission de l'information des différents cortèges d'espèces végétales se développant dans les parcelles de vignes. Ces cortèges étant souvent associés à des conditions particulières (type de sol, pH, mise à nu, fertilisation, etc.) cet outil aurait pour intérêt d'aider les viticulteurs à comprendre les mécanismes écologiques derrière les plantes de leur exploitation.</p>
Action(s) associée(s)	Action 1.2.2 (pour le renforcement des populations)
Indicateurs de résultats	Nombre de réunions, de réalisations portées en vue de la sensibilisation auprès de la profession viticole.
Éléments de budgétisation	88 jours soit 50 490 € dont 32 jours pour les partenaires.
Animateur.trice.s de l'action	CBNMC et CENRA
Partenaires potentiels	Syndicats viticoles, chambres d'agriculture, Services agriculture des collectivités, structures naturalistes.